



**LIGUE DU FOOTBALL
AMATEUR**

BUREAU EXECUTIF DE LA LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR PROCES-VERBAL

Réunion du :	Jeudi 17 juillet 2025, en visioconférence 11h00 – 12h30
Présidence :	M. Claude DELFORGE
Présents :	MM. Alexandre GOUGNARD – Pierrick BERNARD HERVE - Guy GLARIA – Philippe LE YONDRE – Antonio TEIXEIRA – Philippe GALLE – Jean-Jacques GAZEAU – Antoine EMMANUELLI – Yann LEROY Mmes Pauline BLONDEAU - Aline RIERA
Participants :	M. Sylvain GRIMAULT (DFAT) – MM. Christophe DROUVROY – Bertrand BAUWENS – Pierre NESPOUX (DCN)

1. Approbations de procès-verbaux

Le Bureau Exécutif approuve les procès-verbaux suivants :

- Réunion du Bureau Exécutif du mercredi 25 juin 2025.

2. Vie fédérale - communications

A. Comptes-rendus de réunions de commissions

Le Bureau Exécutif valide le compte-rendu des réunions suivantes :

- Réunion de la Commission fédérale Futnet du 21 mai 2025 ;
- Réunion de la Commission fédérale Futsal du 12 juin 2025.

B. Renouvellement des commissions dépendant de la LFA

Le Bureau Exécutif décide de désigner M. Claude BARRIERE, Président de la Commission fédérale des compétitions nationales féminines, à la suite du désistement de Mme Marie-Christine TERRONI, qui avait été désignée lors de la réunion du 25 juin dernier.

Il enregistre également les modifications suivantes concernant la représentation du Collège des Acteurs du Football Amateur :

- Remplacement de M. Julien DUPUY par M. Laurent CZWOJDZINSKI au sein de la Commission fédérale des compétitions nationales jeunes masculines ;
- Nomination de M. Julien DUPUY au sein de la Commission fédérale du foot loisir et du foot santé ;
- Nomination de Mme Marinette BOCH au sein de la Commission fédérale du football éducatif.



LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR

3. Compétitions nationales

A. Licence club fédéral 2024-2025 : situation du club de l'AVANT-GARDE CAEN FOOTBALL

Le Bureau Exécutif,

Vu la proposition du conciliateur du CNOSF à la suite du recours du club de l'AG CAEN,

Examiné le fondement de cette proposition qui met en avant que le refus de délivrance de la licence club prononcé par le Bureau Exécutif reposait sur un communiqué de la commission fédérale qui avait retenu la fraude du club ; qu'en se fondant sur la seule communication de cette sanction sans avoir accès à la motivation qui décrivait la nature de la fraude, le Bureau Exécutif n'a pas fondé sa décision de refus de délivrance de licence,

Dans ces conditions et afin de donner une suite favorable à la proposition de conciliation,

RAPPORTE sa décision initiale de refus de délivrance de la licence club au club de l'AG CAEN.

Procède à un nouvel examen et décide de refuser la licence club à l'AG CAEN au regard de la décision motivée et notifiée le 22 mai qui met en avant la fraude constatée dans l'obtention d'une licence d'un joueur venant de l'étranger.

Que par la nature de cette fraude, le club doit être exclu du dispositif de la licence club qui dispose qu'un club sanctionné pour une fraude caractérisée ce qui est le cas, ne peut être éligible au dispositif de la licence club.

B. Composition des groupes des championnats nationaux masculins et féminins 2025-2026

Le Bureau Exécutif valide les propositions soumises par les commissions sportives adhoc.

Ils seront mis en ligne dès ce jour.

C. Nombre de qualifiés par ligue pour le 1^{er} tour fédéral des coupes nationales

Le Bureau Exécutif valide les propositions soumises par les commissions sportives adhoc.

Les ligues régionales seront informées dans les prochains jours.

D. Coupe Nationale de Football Entreprise 2025-2026

Le Bureau Exécutif est informé de la décision du Président de la FFF, Philippe DIALLO, que l'édition de la saison 2025-2026 est maintenue dans le même format que la saison précédente et qu'un groupe de travail déterminera des axes d'évolution du football d'entreprise.

4. Agenda statutaire

- Jeudi 4 et vendredi 5 septembre 2025 : Séminaire de rentrée du Bureau Exécutif de la LFA, en Gironde.
- Mercredi 10 septembre 2025 : Réunion des Président(e)s des commissions de la LFA, au siège de la FFF.

*Le présent procès-verbal sera validé par le Comité Exécutif de la FFF,
lors de sa prochaine réunion*
